



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les décisions de la commission prises au cours des séances du 21 octobre, du 3 et du 10 novembre 2025.

➤ **Discipline :**

- **Dossier 1** : Comportement répréhensible des spectateurs. Amendes : 285 €
- **Dossier 2** : 6 mois ferme de suspension pour une frappe dans le ballon ayant touché l'arbitre dans le dos. Amendes : 335 €
- **Dossier 3** : 5 matches fermes de suspension pour 2 joueuses et 6 matches ferme de suspensions de suspension à une arbitre assistante bénévole pour bousculade réciproques. Amendes : 325
- **Dossier 4** :
 - Club recevant : 3 matches de suspensions ferme de terrain pour une équipe U18 pour manquement à son obligation de sécurité. Amendes : 285.
 - Club visiteur : Amendes 185 euros pour mauvais comportement de ses supporters à l'extérieur.
- **Dossier 5** : 3 matches dont 1 avec sursis pour un Président de Club ayant tenu des propos déplacés ou excessif. Amende : 75 €
- **Dossier 6** : Amendes de 435 euros pour utilisation d'engins pyrotechniques et jet d'un projectile sur l'aire de jeu.

➤ **Faux certificats médicaux :**

- **Dossier 1** :
 - 3 ans de suspension au Président pour établissement de faux certificats médicaux
 - Retrait 2 points au classement de l'équipe 1
 - 2 matches avec sursis pour 4 joueurs
 - Amendes : 1 645 euros
- **Dossier 2** :
 - 3 ans de suspension au Président pour établissement de faux certificats médicaux
 - Retrait 2 points au classement de l'équipe 1
 - 2 matches avec sursis pour 3 joueurs
 - 6 mois de suspensions fermes pour 2 joueurs
 - Amendes : 2 250 euros

La prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 18 novembre 2025.